

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 49 + 5 Pouvoirs
suppléant :

Secrétaire de séance : Mme E. BECK

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, M. J.-M. KRÉNER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mme D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, MM. F. STAATH, B. SCHAFF, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRÉNER -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI, D. HOLZSCHERER.

Délibération n°10 : Adoption du Programme 2023 des travaux d'urgence et de restauration au Château de Lichtenberg et de leur plan prévisionnel de financement

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu l'urgence d'un certain nombre de travaux à réaliser au Château de Lichtenberg,

Vu l'accord cadre pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du Château de Lichtenberg – Tranche 2022-2024 (Volet4 – Phase 4) signé le 27 septembre 2021 avec M. Pierre-Yves CAILLAULT, Architecte en Chef des Monuments Historiques,

Vu le programme des travaux proposés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'ADOPTER le programme des travaux urgents à réaliser au Château de Lichtenberg en 2023 ;

* d'ADOPTER le plan prévisionnel de financement suivant de ces travaux :

DEPENSES		RECETTES		
	Montants HT		Montants HT	%
Travaux (A)	513 578,48	Etat : DRAC (40% de A + 50% de 40 % de B + 40% de D + 40% de E)	272 196,59	38,55%
Maitrise d'œuvre (B=10 % de A)	51 357,85			
<i>Sous-total Travaux + MO (C=A+B)</i>	564 936,33	Région Grand Est (20% de F)	141 234,08	20%
Imprévus (D = 10 % de C)	56 493,63	Collectivité européenne d'Alsace (20 % de F)	141 234,08	20 %

Etudes et Honoraires divers (E = 15% de C)	84 740,45	Communauté de Communes	151 505,65	21,45 %
TOTAL (F=C+D+E)	706 170,41	TOTAL	706 170,41	100 %

* de **SOLLICITER** les subventions :

- de la DRAC
- de la Région Grand Est ;
- du de la CeA ;

* d'**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Elisabeth BECK
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président